

DELIBERATION N° 89/04-17 – ENQUETE PUBLIQUE INSTALLATION CLASSEE

*Monsieur le Maire indique à l'Assemblée que la Société NANCY ENROBES, dont le siège est à RICHARDMENIL, a présenté en Préfecture une demande d'autorisation d'exploiter une centrale d'enrobage de matériaux routiers sur la zone industrielle de FLEVILLE-SUD.*

*Une enquête publique est ouverte en Mairie de FLEVILLE du 3 Avril au 2 Mai 1989, et dans les localités situées dans un rayon de 2 km autour de l'installation projetée : VILLE-en-VERMOIS, LUPCOURT, LUDRES, RICHARDMENIL et FLAVIGNY.*

*Conformément aux dispositions de l'article 8 du décret N° 77.1133 du 21 Septembre 1977, le Conseil Municipal est appelé à formuler son avis à l'égard du projet sus-indiqué et soumis à autorisation préalable.*

*LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,  
à l'unanimité :*

*– donne un avis favorable à l'exploitation de la centrale d'enrobage de matériaux routiers.*